



Déclaration au Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes

Le 21 septembre 2017

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Comité : bonjour et merci de l'invitation à comparaître pour discuter des travaux de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Mon nom est Marion Buller. J'ai été nommée commissaire en chef de l'Enquête nationale. Je suis accompagnée aujourd'hui de mes collègues, les commissaires Michèle Audette, Brian Eyolfson et Qajaq Robinson.

C'est la toute première fois que nous comparaissons devant le Comité pour faire le bilan de nos travaux. Quelques semaines se sont écoulées depuis le début de la deuxième année de notre mandat de deux ans et quatre mois.

La disparition et l'assassinat de nos femmes et filles autochtones constituent une blessure profonde et douloureuse pour les familles autochtones, mais aussi un lourd héritage pour l'ensemble des Canadiens. Le Parlement et le premier ministre du Canada ont enfin décidé de s'attaquer à cette terrible réalité. Notre engagement profond, dans le cadre de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, est d'entendre la souffrance des personnes touchées, de partager leurs récits avec les Canadiens et d'apprendre quoi faire pour empêcher d'autres familles et personnes chères de vivre pareille souffrance.

La Commission d'enquête n'invente ni sa mission ni son approche. C'est le gouvernement qui a formulé sa mission, et son mandat est précis. Ce dernier a été adopté par suite de consultations approfondies auprès de collectivités autochtones, de survivantes et de proches de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées, et il se veut l'expression très forte de ce que la Commission souhaite accomplir. Ce mandat a été adopté par l'ensemble des provinces et des territoires : on peut donc véritablement parler d'enquête nationale. La Commission s'emploie donc à respecter le mandat que lui ont confié les différents gouvernements, et elle fonde son travail sur des valeurs et des priorités bien définies, comme le respect des cultures et la prise en compte des traumatismes. La Commission souhaite aussi faire un travail de guérison et éliminer les éléments du colonialisme à la base des problèmes sociaux, économiques, culturels et institutionnels qui ont mené à la crise des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées.

Pour réaliser son mandat, la Commission d'enquête doit respecter les structures de travail du gouvernement fédéral. Elle doit respecter les règles en matière de ressources humaines, de technologies de l'information et de passation de contrats que tous les secteurs du gouvernement fédéral doivent aussi respecter. La Commission n'est pas la seule à trouver ces règles frustrantes. La



La mise sur pied de l'Enquête nationale a été chronophage. Différents intervenants s'attendaient, tous simultanément, à ce qu'on agisse rapidement et qu'on accorde une attention importante aux problèmes les préoccupant profondément. Malgré les nombreux défis, nous pouvons toutefois affirmer avec bonheur que notre travail va bon train pour ce qui est de la mise en place de nos équipes, des bureaux, des outils technologiques et des réseaux nécessaires à nos importants travaux.

Par ailleurs, notre équipe de recherche a fait l'examen approfondi des travaux d'intérêt déjà accomplis et a évalué toutes les mesures prises – ou non – par les gouvernements pour donner suite aux résultats et aux recommandations issus de ces travaux. Cette évaluation était essentielle : elle a permis à la Commission d'enquête de faire le bilan des travaux à ce jour, de cerner ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas et d'établir ses propres priorités pour que son engagement, ses réflexions et ses recommandations produisent les meilleurs résultats possible.

La dernière année n'a pas été facile, et d'aucuns ont jugé notre progression trop lente. J'aimerais toutefois souligner qu'il était primordial pour nous de bien faire les choses, car il aurait été trop risqué de travailler de façon bâclée ou superficielle.

Voici, ci-dessous, les quatre principes qui orientent les travaux de l'Enquête nationale.

1. Outiller et soutenir les personnes plutôt que d'en faire encore des victimes

Les survivantes de la violence et les familles des victimes ont vécu de graves traumatismes. Nous ne nous rendons dans les collectivités et nous ne demanderons aux gens de s'exprimer et de s'exposer psychologiquement que si nous pouvons leur garantir les mesures de soutien nécessaires. Pour remplir cet engagement, il nous faut des politiques et du personnel et il nous faut sensibiliser nos propres troupes. De ce fait, en plus d'avoir établi une équipe de santé, nous avons sensibilisé le personnel de l'Enquête nationale sur les questions relatives aux traumatismes, dont notre approche de travail tient compte.

2. Trouver des solutions de manière coopérative plutôt que de les imposer

Au Canada, les Autochtones ont été assujettis aux politiques et aux programmes coloniaux des gouvernements français, anglais et canadien. Pendant des centaines d'années, les experts ont essayé de « résoudre » le « problème des Indiens » en imposant une série de solutions. Personne n'a pourtant jamais envisagé de consulter les Autochtones, encore moins les femmes autochtones, sur des sujets tels que le travail des missionnaires, les réserves, le système de laissez-passer, la *Loi sur les Indiens*, les réinstallations forcées, les pensionnats et les organismes de protection de la jeunesse. En bref, on ne leur a pas fait confiance pour gérer leurs propres affaires.



Nous voulons que notre travail contribue à la résilience et à l'épanouissement des Autochtones. Nous croyons par ailleurs que les stratégies les plus efficaces proviendront directement des collectivités et des Nations en cause.

Nous nous sommes engagés à respecter les protocoles culturels lorsque nous travaillons avec les collectivités. Nous nous assurerons aussi qu'elles sont prêtes à nous accueillir avant de nous y rendre. Bien qu'exigeant du temps et de l'effort, cette façon de faire est essentielle à un véritable engagement.

3. Inclure les personnes devant être entendues

Les familles des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées ont souvent l'impression d'être tenues à l'écart par la police, les tribunaux, les travailleurs sociaux et les médias. Il convient de noter que nous employons une définition large de la famille, qui devient ce que nous appelons la « famille de cœur ». Celle-ci comprend la famille d'accueil, la famille adoptive et les amis proches. Nous reconnaissons également l'importance de l'inclusion des femmes autochtones LGBTQ, non binaires et bispirituelles dans nos démarches.

4. Bâtir sur le précieux travail déjà réalisé plutôt que de réinventer la roue

Notre objectif n'est pas d'étudier les femmes et les filles autochtones ou encore les femmes LGBTQ2+, mais plutôt les causes systémiques de la violence qui les touche ainsi que les démarches et les politiques adoptées par les gouvernements et les différents organismes concernés en réponse à ce problème.

Nous avons analysé plus de 100 rapports contenant plus de 1200 recommandations : il s'agit de l'analyse la plus complète des rapports, des études et des articles concernant la violence contre les femmes et les filles autochtones jamais effectuée.

En tant que commissaires, nous avons rencontré et consulté, individuellement et collectivement, des survivantes, des proches des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées, le Cercle conseil national des familles, des aînés, des gardiens du savoir, des jeunes, des experts, des universitaires et des représentants d'organismes féministes et autochtones, de groupes locaux, de grandes organisations nationales, etc.

La majeure partie de notre travail, soit la consultation, le développement de politiques, l'examen et l'analyse des rapports ainsi que l'embauche et la formation du personnel, s'est faite dans les coulisses. Nous sommes néanmoins convaincus d'avoir bien employé notre temps et nos efforts. Notre personnel s'étant rendu cet été dans des collectivités des quatre coins du pays pour rencontrer les résidents et organiser les audiences publiques, le travail de l'Enquête nationale se fait de plus en plus connaître. Les premières audiences ont eu lieu à Whitehorse à la fin de mai et au début de juin. Dans le cadre des audiences, 47 personnes se sont exprimées publiquement, et 25 personnes ont fourni des déclarations privées. En août, nous avons eu une première audience d'experts, et ceux-ci se sont penchés sur le droit



autochtone et la décolonisation. Notre rapport provisoire sera diffusé à la fin d'octobre, comme prévu dans notre mandat.

Nos réalisations

Une chose est claire : d'entrée de jeu, tout le monde savait que notre travail ne serait pas facile, qu'il ne se ferait pas sans heurt et qu'il allait falloir trouver la bonne façon de procéder. Si nous nous étions restreints à faire des visites sur le terrain, à effectuer des consultations rapides et à produire un autre rapport destiné à prendre la poussière, nous aurions échoué.

Les problèmes auxquels nous nous attaquons sont trop importants pour cela, nous le savons tous. Il concerne des questions de vie et de mort. Des femmes et des filles autochtones ont été victimes de brutalité et ont été ostracisées pendant tout un pan de l'histoire de notre pays. Elles ont été traitées de façon discriminatoire eu égard à la loi; elles ont été dénigrées dans le discours; elles ont été détruites par la violence.

Mais elles sont toujours debout, et elles affirment leurs droits. Elles ont fait pression pour la mise sur pied de l'Enquête nationale. Et elles se font entendre dès qu'elles ont le sentiment que cette dernière ne répond pas à leurs besoins. Il faut s'attendre à ces réactions. Des réactions qui, franchement, méritent des éloges.

Il faut encourager et féliciter tous ceux et celles qui réclament aujourd'hui justice, dignité et sécurité, car pendant 150 ans, rien de tout cela ne leur a été reconnu, et leurs droits fondamentaux ont été bafoués. Nous sommes tous, ici, des personnes de bonne volonté, mais il faut concrétiser la volonté en actions. Ceux et celles qui se trouvent à l'extérieur de cette pièce, en continuant de faire pression sur chacun de nous, nous pousseront vers la bonne voie. Cela sera peut-être inconfortable, mais nous sommes prêts à accueillir tous les appels à l'action.

Nos objectifs

Notre travail avance très bien. Au cours des prochains mois, nous nous emploierons :

À recueillir l'information révélant la vérité,

à donner vie à la vérité,

et

à honorer la vérité.

Recueillir l'information révélant la vérité :



Nous utiliserons trois grands outils afin de recueillir toute l'information nécessaire pour révéler la vérité.

1. Audiences

Notre principal outil consiste à donner la parole aux personnes directement touchées. Pour ce faire, nous tiendrons des audiences au sein des collectivités. C'est par cette tribune que nous souhaitons rejoindre les survivantes des actes de violence, les familles des femmes et filles assassinées ou disparues ainsi que leurs amis, leurs voisins, etc. Nous avons tenu des audiences à Whitehorse, et d'autres auront lieu dans neuf collectivités au cours des trois ou quatre prochains mois. Il y en aura d'autres en 2018.

Notre approche à l'égard des audiences est unique. Nous n'allons que dans les collectivités où nous sommes les bienvenus. Nous participons aux cérémonies locales et observons les protocoles de nos hôtes. Les témoins ne sont pas contre-interrogés. En audience, nous sommes tous assis au même niveau, en demi-cercle. Les familles et les survivantes peuvent partager leur récit publiquement ou en privé, de façon individuelle ou à l'intérieur d'un cercle de partage. Il est aussi possible, pour les survivantes ou les proches, de se raconter en privé à une personne qui prend note de leur déclaration. Les commissaires s'engagent de façon solennelle, au début de chaque audience, à écouter avec attention les récits. La survivante ou le proche s'exprime dans un cadre qui n'a rien d'un tribunal, sans consignation de preuve.

Nous organiserons également des audiences pour entendre les grandes organisations, les groupes communautaires, les organismes sans but lucratif, les organismes autochtones locaux et nationaux ainsi que les organismes d'État concernés (dont les services policiers et les agences de protection de l'enfance). Nous tiendrons au moins cinq audiences au début de notre nouvelle année de travaux.

Nous avons d'ailleurs déjà commencé à réunir des spécialistes pour nous éclairer, nous et le public, sur des questions particulières. Dans le cadre de notre approche, le mot « spécialiste » a une signification très vaste et comprend, outre les universitaires et les professionnels, les familles et les survivantes, les aînés, les gardiens du savoir, les intervenants de première ligne et les jeunes. Toutes nos audiences sont ouvertes au public et diffusées sur le Web, sauf lorsque la personne qui s'exprime demande l'anonymat.

2. Recherche

Nous poursuivrons notre examen des recherches antérieures, et nous avons entrepris de nouvelles recherches. Ces dernières visent à acquérir les connaissances qui nous manquent en explorant, par exemple, l'expérience des femmes autochtones francophones, des femmes inuites ainsi que des femmes métisses, et visent à lutter contre des problèmes émergents, comme la traite de personnes. L'un des piliers de notre plan de recherche consiste à cerner des stratégies efficaces qui pourront être réalisées par les collectivités elles-mêmes pour atténuer et éliminer la violence. À cet égard, de



nombreuses collectivités autochtones effectuent un excellent travail, mais elles n'ont aucune tribune pour communiquer leurs réussites au reste du pays.

3. Examen des dossiers

La Commission d'enquête continuera d'examiner chacun des récits des survivantes et des proches qui s'exprimeront aux audiences ou feront une déclaration privée. En cas d'inquiétudes sur la façon dont un cas est géré, nous nous adresserons aux autorités concernées pour garantir un suivi.

Nous effectuons par ailleurs l'examen systémique des affaires de la police. Notre comité responsable des documents judiciaires, composé de spécialistes autochtones et non autochtones, examinera des dossiers sélectionnés pour cerner et proposer des solutions aux problèmes systémiques et promouvoir des pratiques qui permettront d'accroître la sûreté et la sécurité des femmes et des filles autochtones.

Honorer la vérité

Nous honorerons la vérité par notre travail de sensibilisation publique. Le message qui est au cœur de ce travail est celui-ci : chaque fille et chaque femme autochtone a une valeur sacrée. Nous le concrétiserons par le respect que nous leur accorderons dans le cadre de chaque aspect du processus visant à révéler la vérité. Il sera le fondement de nos rapports et de nos documents de sensibilisation.

Outre nos rapports provisoires et notre rapport final, nous produirons donc des documents de sensibilisation publique dans plusieurs langues. Ces documents, destinés à différents publics et à différents groupes d'âge, seront diffusés dans différents médias.

Donner vie à la vérité

Nous souhaitons par ailleurs donner vie à la vérité sur les femmes et les filles autochtones. Celles qui ont été assassinées, celles qui ont disparu, celles qui ne sont plus avec nous. Nous ne permettrons pas qu'elles soient oubliées. Nous travaillons avec les proches et les collectivités touchées pour trouver les meilleurs moyens de se rappeler les disparues et de rendre hommage à leur mémoire, leur vie.

Nous encourageons tous ceux qui le souhaitent à créer des œuvres sur la vie des femmes et des filles autochtones. Ces œuvres seront le fondement de nos archives à la mémoire des disparues.

Conclusion

La perte de femmes et de filles autochtones par la violence est un grand malheur pour le pays. Différentes générations, des familles entières sont aujourd'hui traumatisées.

Lever le voile sur les racines de la violence, les meurtres ainsi que les disparitions constitue une épreuve, une épreuve néanmoins nécessaire. Par notre travail, nous révélons de dures vérités sur les effets



National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls
Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées



dévastateurs du colonialisme, du racisme et du sexisme. Ce n'est pas un long fleuve tranquille qui nous attend. Les femmes autochtones du Canada avancent, elles réclament la reconnaissance de leur identité, de leurs cultures, de leurs langues, de leurs terres. Elles prennent la place qui leur revient au sein des collectivités et des Nations, et nous sommes prêts à les appuyer. Nous devons et pouvons tous agir ensemble pour offrir un avenir meilleur aux femmes et aux filles autochtones.

Respectueusement soumis par :

Marion Buller

Michèle Audette

Brian Eyolfson

Qajaq Robinson